

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240412-DEC2024\_59-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE À LA MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société RECREACTION ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société RECREACTION (sise 6 Avenue Bernard de Jussieu 77700 SERRIS) un devis portant la maintenance des aires de jeux pour un montant de 1797.96 euros TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 Avril 2024

DEC2024\_59

Le Maire,  
THOREZ Jean-Claude



DGS